

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 mars 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

ABSENTS : M. Laurent BERNARD a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à M. Dominique FOURCADE.
M. René ROQUES a donné procuration à M. Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4 21

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : COMMUNE – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux à caractère pluriannuel.

Le conseil municipal a adopté, par délibération N° 2023 / 028 du 5 avril 2023, le principe de la création d'AP/CP pour les opérations de travaux liés à l'aménagement du cœur de ville et à l'aménagement du terrain d'Entresserres.

Une troisième AP/CP a été adoptée par la délibération N° 2023 9 4 du 28 septembre 2023 pour les travaux de réaménagement du Parc d'Espagne. Cette dernière a été modifiée par la délibération N° 2024 7 3 du 10 juillet 2024.

Sur l'année 2025, Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement afin de s'adapter à l'avancée des projets et aux facturations des travaux faits.

Ainsi, il est proposé les actualisations ci-dessous des crédits de paiement.

Les travaux d'aménagement du cœur de ville ont grandement avancé et respectent le calendrier de travaux. Les travaux devraient se finaliser en 2025.

L'enveloppe globale reste identique. Les crédits de paiement sont répartis de la manière suivante :

Opération	AP	CP		
		2023	2024	2025
Aménagement coeur de ville	3 780 000	327 760,12	1 961 215,88	1 491 024,00

Les travaux de réaménagement du Parc d'Espagne ont été commencés en 2024 et devraient s'achever en 2025. La répartition des crédits de paiement est modifiée de la manière suivante :

Opération	AP	CP		
		2023	2024	2025
Réaménagement du Parc d'Espagne	1 810 000	0	590 855,19	1 219 144,81

Le projet d'aménagement du terrain d'Entresserres est modifié. Les travaux de voirie se feront sur 2025. Il n'est plus utile de conserver l'autorisation de programme pour cette opération, qui est par conséquent abandonnée.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver l'actualisation des crédits de paiement et de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'approuver l'actualisation des crédits de paiement et de l'autorisation de programme.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 11 avril 2025

Le maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA



